

Sur proposition des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire LFI 19^e

Vœu relatif au soutien à la mobilisation des salarié·s de l'entreprise Balpop Bio, magasin sous enseigne Biocoop, situé au 1 rue du Pré Saint-Gervais Paris 19^e :

Considérant les accusations portées par les salarié·es de l'entreprise Balpop Bio, magasin alimentaire sous enseigne Biocoop, situé au 1 rue du Pré Saint-Gervais Paris 19^{ème}, faisant état de comportements susceptibles de caractériser des situations de harcèlement moral et révélant, selon eux, des dysfonctionnements importants dans l'organisation du travail ;

Considérant que ces accusations ont donné lieu à plusieurs témoignages dans différents articles de presse ;

Considérant l'article 50 de la convention collective du commerce de détail alimentaire non spécialisé (IDCC 1505) prévoit que la classification des emplois est déterminée à partir du contenu réel de la fonction exercée, selon des critères notamment de responsabilité, d'autonomie et de technicité ;

Considérant que l'ensemble de ces raisons ont mené à la grève de la majorité du personnel de l'entreprise Balpop Bio, du 3 au 28 janvier 2026 ;

Considérant l'application du protocole de fin de conflit du 28 janvier 2026 qui prévoit, outre une augmentation de salaire, l'amélioration des conditions de travail et le changement de gouvernance du magasin ;

Considérant que suite à cet accord, la reprise du travail s'est effectuée le 2 février 2026 ;

Considérant que malgré le changement de direction, les salarié·es témoignent encore de conditions de travail dégradées et de situations de harcèlement moral ayant mené au débrayage du personnel le 11 avril 2026, témoignant alors des tensions encore existantes en son sein ;

Considérant le rassemblement du personnel devant le siège parisien de Biocoop le 26 juin 2026 et la réception, par la direction de l'enseigne, d'une délégation de salariés et l'engagement pris de recevoir ultérieurement leurs syndicats ;

Considérant l'attachement de la municipalité à l'application, en particulier dans le secteur du commerce, des dispositions législatives et réglementaires en matière de droit du travail ainsi qu'à un dialogue social de qualité et à la présence d'un magasin d'alimentation bio dans le quartier de la place des Fêtes ;

Sur proposition des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire LFI 19^e nous émettons le vœu que la Mairie du 19^e arrondissement :

- S'adresse à la direction de Balpop Bio et à celle de Biocoop pour que s'ouvre, dans les meilleurs délais, une concertation visant à prendre en compte dans la gouvernance du magasin les fonctions réellement exercées par le personnel depuis plusieurs années ;